



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8252^e séance

Jeudi 10 mai 2018, à 9 h 30

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M ^{me} Wronecka	(Pologne)
<i>Membres :</i>	Bolivie (État plurinational de)	M. Inchauste Jordán
	Chine	M. Zhang Dianbin
	Côte d'Ivoire	M. Djédjé
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} French
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	M ^{me} Gueguen
	Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
	Kazakhstan	M. Temenov
	Koweït	M. Alotaibi
	Pays-Bas	M. Van Oosterom
	Pérou	M. Meza-Cuadra
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen
	Suède	M. Orrenius Skau

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations au Darfour (S/2018/389)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 9 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2018/389)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Jeremiah Kingsley Mamabolo, Représentant spécial conjoint pour le Darfour et Chef de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, à participer à la présente séance.

M. Mamabolo participe à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis El Fasher.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2018/389, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

Je donne maintenant la parole à M. Mamabolo.

M. Mamabolo (*parle en anglais*) : C'est un honneur et un privilège pour moi de faire au le Conseil de sécurité le point de l'évolution de la situation au Darfour et des activités de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Des informations détaillées sur ces questions figurent dans le rapport du Secrétaire général sur la MINUAD (S/2018/389), publié le 25 avril, qui porte sur la période allant du 16 février au 15 avril.

Jusqu'à présent, la deuxième phase de la restructuration de la MINUAD se passe très bien. Des progrès notables ont été enregistrés depuis le mois de février, lorsque la compagnie chinoise du génie a entamé les travaux d'installation de la base opérationnelle temporaire de Golo, tandis que la compagnie pakistanaise du génie s'emploie à améliorer l'infrastructure routière dans la région, en particulier sur le tronçon reliant Nertiti à Golo. Les composantes militaire et la police

de la MINUAD sont en train de réorganiser et d'établir leurs structures opérationnelles et administratives, conformément à la résolution 2363 (2017), afin de refléter la nouvelle configuration opérationnelle de la MINUAD. À cette fin, la création de la Force d'assistance à la stabilisation de l'État, qui est responsable des zones en dehors de la zone d'opérations du Groupement tactique du Jebel Marra, est en cours. La police est actuellement déployée dans 9 bases d'opérations du Groupement tactique du Jebel Marra, et le déploiement d'unités de police constituées vers les bases d'opérations d'où l'armée s'est retirée a commencé à être effectué le 1^{er} mars.

S'il est encore trop tôt pour évaluer pleinement les incidences du retrait de la MINUAD sur la situation sur le plan de la sécurité et de la protection des civils dans les zones d'où elle s'est retirée, je peux dire qu'à ce jour, sur la base de l'évaluation que nous avons faite à la suite de nos visites dans la plupart des bases d'opérations d'où la Mission s'est retirée, nous n'avons été témoins ni entendu parler d'aucune incidence défavorable. Nous continuons de surveiller la situation dans le cadre de notre mandat de protection des civils. Nous espérons également que le Gouvernement soudanais établira bientôt, là où il ne l'a pas encore fait, son autorité dans les domaines concernés, en particulier l'état de droit et les institutions judiciaires.

Bien que le processus de paix reste dans l'impasse, il est encourageant de constater que, lors d'une rencontre avec le Gouvernement soudanais à Berlin organisée par la Fondation allemande Berghof les 16 et 17 avril, l'Armée de libération du Soudan-faction Minni Minawi (ALS-MM) et le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) ont accepté en principe l'utilisation du Document de Doha pour la paix au Darfour comme base des négociations. Toutefois, à cette réunion, les parties ne sont pas parvenues à un consensus sur la date de création du mécanisme de mise en œuvre des accords ultérieurs, mais elles ont fait preuve d'une volonté de continuer de collaborer avec moi à la recherche d'une voie à suivre. Je suis donc en contact avec toutes les parties pour les aider à surmonter leurs divergences afin qu'elles puissent dès que possible convenir d'un cadre de négociation préalable et le signer. Cela devrait ouvrir la voie à un accord de cessation des hostilités et à des négociations directes.

Depuis mon précédent exposé au Conseil, en mars (voir S/PV. 8202), la situation générale en matière de sécurité au Darfour est restée calme, à l'exception

d'accrochages sporadiques entre l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid (ALS-AW) et les forces gouvernementales et des nomades dans la région du Jebel Marra. Comme ce fut le cas les années précédentes, pendant la saison sèche, les affrontements sont devenus plus fréquents entre le 10 mars et le 1^{er} avril, puis de nouveau entre le 20 et le 21 avril, et l'ALS-AW a tendu plusieurs embuscades aux forces gouvernementales alors qu'elles se déployaient dans la région du Jebel Marra. En raison des restrictions d'accès, la Mission n'a pas pu vérifier le nombre de victimes signalées des deux côtés ni le nombre de civils touchés. Des incendies de villages par les parties belligérantes ont également été signalés. Un nombre considérable de civils ont été déplacés vers diverses régions du Darfour, notamment vers le lieu de rassemblement de personnes déplacées de Sortoni, dans le Darfour septentrional.

La nature de ces incidents et le nombre peu élevé de victimes dont il est fait état suggèrent des accrochages de faible ampleur plutôt qu'une opération à grande échelle. Néanmoins, ils démontrent la volonté constante de l'ALS-AW de défier le Gouvernement soudanais et d'entretenir le conflit. Bien que certaines informations fassent état d'incursions possibles de l'ALS-MM et du MJE dans le Darfour oriental et méridional, cela n'a pas pu être confirmé. Ces deux mouvements restent largement inactifs au Darfour et semblent avoir respecté leur déclaration unilatérale de cessez-le-feu, récemment prorogée jusqu'au 6 août.

Selon les chiffres révisés fournis par les acteurs humanitaires au Darfour, environ 1,76 million de personnes déplacées sont enregistrées dans quelque 66 camps. Pour les personnes déplacées non enregistrées, c'est-à-dire les personnes déplacées qui vivent dans des zones d'installation rurale et dans des zones urbaines, les estimations varient considérablement, d'autant plus qu'il n'existe pas d'enregistrement systématique des déplacements à l'extérieur des camps. Néanmoins, les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires estiment que 500 000 personnes déplacées supplémentaires vivent dans des communautés et des installations d'accueil au Darfour. Lors de nos échanges avec ces personnes, elles ont fait part de leur souhait de retourner dans leurs lieux d'origine, tant que la prestation de services de sécurité et de services publics de base est garantie. D'autres sont prêtes à s'installer là où elles se trouvent uniquement si leurs droits fonciers traditionnels dans leur foyer d'origine sont garantis. Pour garantir une paix et un développement durables au

Darfour, des solutions viables à la situation tragique des personnes déplacées devront être trouvées.

Alors que la MINUAD poursuit sa restructuration et la réduction de ses effectifs, la phase de transition sera critique pour jeter les bases d'une paix durable. À cette fin, avec l'équipe de pays des Nations Unies, la MINUAD a achevé l'élaboration d'une stratégie de financement aux fins de la pérennisation de la paix au Darfour. Nous compterons sur l'appui de la communauté internationale, y compris des États membres du Conseil, pour en assurer le succès. Il est impératif que des efforts concertés soient déployés pour mobiliser les ressources financières dans le but de consolider et de maintenir la paix et la stabilité qui règnent dans la région.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Mamabolo de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de remercier M. Jeremiah Kingsley Mamabolo, Représentant spécial conjoint pour le Darfour et Chef de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, des informations complètes et extrêmement pertinentes qu'il vient de nous fournir.

Nous observons avec satisfaction les bons résultats du travail conjoint accompli par le Gouvernement soudanais, l'Union africaine et l'ONU, comme le montre le fait que les affrontements entre le Gouvernement soudanais et les groupes rebelles au Darfour ont considérablement diminué. Globalement, la situation en matière de sécurité semble stable.

La campagne réussie de collecte d'armes menée par le Gouvernement est digne d'éloges, car elle a contribué de manière significative à faire baisser le nombre d'affrontements intercommunautaires. Qui plus est, comme l'indique le rapport (S/2018/389), la liberté de circulation des civils s'est considérablement améliorée.

La République de Guinée équatoriale demande que l'on n'oublie pas de prêter attention aux violations des droits de l'homme liées à toute action ou omission, en particulier les violations perpétrées contre les enfants et les femmes. S'il est certain que par rapport à l'année dernière, le nombre de violations a diminué sur le plan statistique, il est tout aussi certain que la situation reste précaire et que ces atrocités doivent cesser immédiatement.

Le Gouvernement de la République de Guinée équatoriale est préoccupé par la lenteur des progrès réalisés en vue d'un règlement politique global du conflit au Darfour. Le Document de Doha pour la paix au Darfour constitue un cadre viable pour le processus de paix au Darfour, et il importe que toutes les parties participent activement à sa mise en œuvre, à son application et à son exécution. La Guinée équatoriale reste d'avis que le conflit au Darfour doit être réglé sur la base d'un processus politique qui permettra d'aborder les questions polémiques en suspens et d'avancer vers leur règlement. C'est pourquoi nous appelons tous les mouvements concernés à faire la paix avec le Gouvernement sur la base d'un processus de négociations franc et non exclusif.

Sur la base de ces considérations, la République de Guinée équatoriale estime qu'il est essentiel d'accentuer les efforts en cours, notamment en renforçant l'appui au Gouvernement soudanais afin d'éliminer les causes profondes du conflit. Dans ce contexte, nous estimons qu'il importe de mener à bien les négociations entre le Gouvernement et les groupes rebelles au Darfour et de mettre en œuvre le Document de Doha adopté en 2011. Compte tenu de la nécessité de mobiliser cet appui, nous approuvons dès à présent le renouvellement du mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) en juin prochain, et nous estimons qu'il convient d'inviter M. Thabo Mbeki, Président du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, à venir présenter un exposé au Conseil sur les efforts en cours, comme il l'a fait il y a un an et demi. Nous appuyons également l'adoption de sanctions contre les groupes ou individus qui refusent de s'asseoir à la table des négociations entre le Gouvernement et les groupes rebelles.

Je termine en réitérant notre appui à l'action de la MINUAD, de l'ONU, de l'Union africaine et du Gouvernement soudanais, et nous les encourageons à poursuivre dans cette voie.

M. Djédjé (Côte d'Ivoire) : Je remercie M. Jeremiah Mamabolo, Représentant spécial conjoint pour le Darfour et Chef de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), pour la présentation du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du mandat de la MINUAD (S/2018/389). Ce rapport nous édifie non seulement sur l'environnement opérationnel de la MINUAD, mais également sur l'évolution de la situation générale au Darfour. Mon intervention va s'articuler autour des points suivants :

la situation sécuritaire et politique au Darfour, l'environnement opérationnel de la MINUAD et les différentes phases de la reconfiguration de la mission.

S'agissant du premier point, la Côte d'Ivoire note avec satisfaction que la situation sécuritaire globale au Darfour demeure stable eu égard aux efforts continus du Gouvernement soudanais en vue de créer un environnement sécurisé dans le pays.

Mon pays salue en outre le lancement du plan de contrôle gouvernemental des armes, initié pour que seules les forces régulières en soient équipées, et il se félicite de l'impact positif que continue d'avoir cette campagne de collecte d'armes sur la réduction des conflits intercommunautaires et la criminalité.

La Côte d'Ivoire salue la prorogation du cessez-le-feu unilatéral par le Gouvernement. Elle exhorte toutefois les parties prenantes à engager des discussions franches en vue de parvenir à la signature d'un cessez-le-feu permanent.

Sur le plan politique, ma délégation partage les préoccupations exprimées par le Secrétaire général quant à l'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix au Darfour. En dépit des efforts continus du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et du Représentant spécial conjoint en vue de trouver une issue politique à la crise au Darfour, peu de progrès ont été réalisés dans le cadre du processus politique et de la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour.

Ainsi, mon pays note avec regret la persistance des différends relatifs à la propriété foncière, qui affectent davantage les populations darfouriennes. Face à cette situation, la Côte d'Ivoire estime que la mise en œuvre intégrale du Document de Doha permettrait d'apporter des solutions durables aux causes profondes du conflit, y compris celles relatives à la gestion des terres, dans l'intérêt des populations.

À cet effet, ma délégation est d'avis avec M. Mamabolo que le Conseil devrait tout mettre en œuvre pour amener les différentes parties à intégrer et s'approprier l'impérieuse nécessité d'un règlement politique de la crise, et à redoubler d'efforts en vue de la négociation d'un accord de paix inclusif axé sur l'application des mesures prévues par le Document de Doha.

Concernant l'environnement opérationnel de la MINUAD, mon pays condamne l'assaut dont a été

victime un membre du personnel national de la MINUAD le 24 février, ainsi que tous les actes de violence injustifiables visant le personnel de la MINUAD en général et qui représentent une violation de l'Accord sur le statut des forces.

Toutefois, la Côte d'Ivoire note avec satisfaction l'amélioration de la collaboration entre le Gouvernement soudanais et la MINUAD dans le cadre de la mise en œuvre du mandat de la mission. Aussi, tout en se félicitant des avancées réalisées dans ce cadre, ma délégation réitère son appel au Gouvernement soudanais afin que celui-ci veille au strict respect de l'Accord sur le statut des forces en vue de faciliter l'exécution du mandat de la mission.

S'agissant de la reconfiguration de la MINUAD, la Côte d'Ivoire se réjouit du fait qu'aucun impact négatif n'ait été enregistré suite au retrait de la MINUAD des différentes zones dans lesquelles les sites d'équipe ont été fermés durant la première phase de la reconfiguration. Pour ce qui est de la deuxième phase de la reconfiguration de la mission, mon pays se réjouit des progrès significatifs réalisés dans sa mise en œuvre, y compris l'établissement du Groupement tactique du Jebel Marra.

Pour terminer, ma délégation espère que les recommandations issues de l'étude stratégique de la MINUAD telle que diligentée par le Conseil de sécurité à travers sa déclaration présidentielle du 31 janvier (S/PRST/2018/4) permettront aux membres du Conseil de mieux définir les priorités de la mission dans le cadre du renouvellement de son mandat.

Ma délégation salue enfin la MINUAD pour les efforts qu'elle ne cesse de déployer en vue de restaurer la paix et la stabilité au Darfour.

M. Inchauste Jordán (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Représentant spécial conjoint pour le Darfour et Chef de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), M. Jeremiah Mamabolo, de sa présentation détaillée du rapport du Secrétaire général sur la situation au Soudan (S/2018/389). Nous voudrions saisir cette occasion pour saluer, par son entremise, le travail effectué par la MINUAD sur le terrain.

Tout d'abord, nous voudrions mettre en exergue les aspects positifs qui ressortent du rapport du Secrétaire général, notamment en ce qui concerne les conditions de sécurité, qui sont restées stables, à l'instar des périodes couvertes par les rapports précédents.

Nous saluons également la décision du Gouvernement de proroger jusqu'au 30 juin le cessez-le-feu unilatéral dans tous les théâtres d'opération. Un autre point que nous voudrions mettre en exergue concerne les résultats positifs obtenus dans le cadre de la campagne de collecte d'armes promue par le Gouvernement. Il est clair que ce processus contribue à l'amélioration des conditions de sécurité au Darfour. Il faut continuer d'encourager la population civile et les milices à maintenir et à renforcer leur engagement en faveur de cette campagne gouvernementale, qui s'inscrit dans le cadre du processus de consolidation de la paix.

En ce qui concerne la situation humanitaire, nous regrettons que les affrontements entre les forces armées soudanaises et l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid aient entravé l'acheminement de l'aide humanitaire à certaines localités du Jebel Marra. Toutefois, nous tenons à souligner l'amélioration de l'accès humanitaire à cette région auparavant inaccessible. Dans le même ordre d'idées, nous nous félicitons du retour d'environ 2000 déplacés à Yassin. En dépit de cette évolution positive, de nombreux défis subsistent. Par conséquent, nous encourageons la communauté internationale à continuer d'apporter son appui à des projets de développement permettant de garantir l'accès des déplacés aux services de base et d'améliorer leurs conditions de vie.

S'agissant de la situation politique, la Bolivie estime qu'elle demeure l'un des principaux défis auxquels le Soudan fait face. Nous saluons les efforts déployés par le Gouvernement pour promouvoir la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour. Encore une fois, nous soulignons que la seule solution pour régler cette situation passe par un processus politique qui permettrait de remédier aux causes profondes du conflit, notamment les litiges fonciers.

Par ailleurs, nous insistons sur la nécessité d'intensifier les efforts pour régler les divergences de vues qui existent en ce qui concerne le Document de Doha. Nous appelons les mouvements non signataires à participer de façon constructive au dialogue avec le Gouvernement en vue d'une cessation définitive des hostilités. Nous voudrions attirer l'attention sur le communiqué publié le 20 février par le Conseil pour la paix et la sécurité de l'Union africaine, dans lequel il demande à la Commission de l'Union africaine d'élaborer des propositions de mesures, y compris d'éventuelles sanctions qui pourraient être appliquées à l'encontre de

ceux qui continuent d'entraver les efforts en vue d'une paix durable et de la sécurité au Darfour.

D'autre part, en ce qui concerne la restructuration de la MINUAD, nous saluons les progrès réalisés, illustrés par la réussite de la première phase et le lancement de la deuxième phase. Nous notons avec satisfaction que le retrait de la MINUAD des zones prévues dans la première phase n'a pas eu de conséquences défavorables. Nous devons continuer à veiller au renforcement des capacités de l'équipe de pays pour garantir un retrait sans heurts de l'Opération hybride. Nous saluons également la stratégie de collecte de fonds aux fins de la pérennisation de la paix au Darfour qui a été élaborée par la MINUAD et l'équipe de pays. Il est essentiel d'appuyer cette stratégie en vue de garantir une transition réussie du maintien à la consolidation de la paix au Darfour.

Enfin, nous voudrions saisir cette occasion pour saluer le travail remarquable accompli par le Représentant spécial conjoint, M. Jeremiah Mamabolo, la MINUAD, l'équipe de pays des Nations Unies et les membres du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, pour que le Darfour puisse parvenir à une paix pérenne et à un développement durable.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous vous savons gré, Madame la Présidente, d'avoir convoqué la présente séance et nous remercions le Représentant spécial conjoint pour le Darfour et Chef de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), M. Jeremiah Kingsley Mamabolo, de son exposé et du travail louable qu'il accomplit avec son équipe.

Nous constatons que les conditions de sécurité au Darfour sont restées relativement stables et que la violence intercommunautaire a considérablement baissé. Néanmoins, nous ne pouvons que regretter que le processus de paix se trouve toujours dans l'impasse. Il demeure indispensable de s'attaquer aux causes profondes du conflit et d'instaurer une paix pérenne.

La situation en matière des droits de l'homme demeure précaire. Nous constatons que même si le nombre de violations des droits de l'homme et de sévices a diminué par rapport à l'année précédente, il reste élevé. Nous sommes particulièrement préoccupés par la vulnérabilité des femmes et des enfants et par l'absence d'institutions à même de les protéger efficacement.

Le Pérou appuie le travail important accompli par la MINUAD pour escorter et protéger les civils, ce qui permet aux femmes et aux enfants de vaquer à

leurs activités quotidiennes à l'extérieur des camps des déplacés. Cela permet également aux acteurs humanitaires de recueillir des informations pertinentes sur les besoins des déplacés.

Nous devons néanmoins condamner la persistance d'actes de violence sexuelle. Selon le dernier rapport du Secrétaire général sur cette question (S/2018/389), la plupart des actes de violence sexuelle liée au conflit au Darfour sont commis aux alentours des camps de déplacés. Nous déplorons que les actes de violence sexuelle ne soient pas dénoncés en raison de l'absence de protection aux victimes et aux témoins et de l'inaction des autorités, qui ne punissent pas les responsables. Nous estimons qu'il faut veiller à ce que des femmes exercent les fonctions de juge, de procureur et d'agent de police. Nous tenons à saluer le travail réalisé par la MINUAD pour promouvoir la participation des populations au programme de protection des enfants, notamment la création de quatre comités dans les camps des déplacés pour faciliter l'échange d'informations et de bonnes pratiques en vue de prendre les mesures qui s'imposent face aux dénonciations.

Nous voudrions également souligner l'amélioration de l'accès humanitaire au Darfour. Cependant, nous déplorons que ces améliorations ne se soient pas étendues à toutes les localités du Jebel Marra. En effet, dans cette région et au Darfour septentrional, les populations risquent de faire face à une situation d'urgence de niveau 4 en raison d'une insécurité alimentaire grave.

À cet égard, nous nous félicitons de la stratégie conjointe de collecte de fonds aux fins de la pérennisation de la paix au Darfour, visant à faciliter la transition du maintien à la consolidation de la paix.

Nous saluons également les efforts que déploient le Représentant spécial conjoint, l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud et le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine pour relancer le processus de paix.

Pour terminer, nous voudrions insister sur la nécessité urgente pour toutes les parties au conflit de participer au processus de paix et de réconciliation au Darfour de façon constructive et dans un esprit de compromis, et de faire des progrès en ce qui concerne la mise en œuvre du Document de Doha et la mise en place d'un cessez-le-feu permanent.

M. Temenov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous nous associons aux autres orateurs pour remercier

chaleureusement le Représentant spécial conjoint pour le Darfour, M. Jeremiah Mamabolo, de son exposé détaillé sur la situation au Darfour. Ma délégation appuie les conclusions figurant dans le rapport du Secrétaire général (S/2018/389) et voudrait faire les observations suivantes.

Nous jugeons encourageante l'amélioration persistante de la situation humanitaire et des conditions de sécurité au Darfour, ainsi que la réduction globale des affrontements intercommunautaires, des activités criminelles et des violations des droits de l'homme. Cela a été possible grâce au renforcement de la coopération entre le Gouvernement soudanais, l'ONU, l'Union africaine et à la campagne de collecte d'armes, qui a été couronnée de succès.

Dans le même temps, nous prenons note de la lenteur des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour. Le Kazakhstan se félicite de la prorogation jusqu'en juillet 2018 du cessez-le-feu unilatéral par le Président Al-Bashir, en vue de créer un environnement propice aux pourparlers de paix. Nous espérons que toutes les parties au Darfour déploieront les efforts nécessaires pour donner un nouvel élan à un processus politique inclusif mené par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, avec l'appui du Représentant spécial conjoint, M. Mamabolo. En outre, le Conseil doit envisager de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour faire pression sur ceux qui font obstacle au processus de paix.

À l'instar du Représentant spécial conjoint, nous félicitons des progrès importants accomplis dans le cadre de la restructuration de la MINUAD et du fait que le retrait de la MINUAD n'a pas eu de conséquences défavorables. Nous espérons que la deuxième phase de la restructuration sera mise en œuvre avec succès, conformément au calendrier établi.

Compte tenu de ces faits nouveaux positifs, nous estimons qu'il s'impose de réexaminer les mandats de la MINUAD pour prendre en compte les réalités sur le terrain. En particulier, il nous faut donner la priorité au mandat de consolidation de la paix de la MINUAD, notamment l'appui au renforcement des capacités et aux mesures à effet rapide et de stabilisation de la communauté, en appliquant le cadre stratégique intégré de la MINUAD et de l'équipe de pays des Nations Unies pour le Darfour. De toute évidence, il faudra un investissement considérable de la part du système des Nations Unies et des donateurs, agissant conformément

au principe de l'unité d'action des Nations Unies, pour rationaliser les opérations afin qu'elles répondent à des exigences accrues malgré les contraintes de ressources humaines et financières.

Enfin, nous appelons la communauté internationale à fournir l'appui financier et technique dont le Gouvernement soudanais a besoin pour remédier aux causes profondes du conflit, notamment la pauvreté, le manque de services de base, la sécheresse et les récoltes catastrophiques, et pour trouver, à terme, une solution durable à la situation des personnes déplacées.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Je tiens à remercier le Représentant spécial conjoint pour le Darfour et Chef de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), M. Jeremiah Mamabolo, pour son exposé.

Je vais axer mes observations sur les aspects sécuritaires, humanitaires et politiques au Darfour et sur la restructuration de la MINUAD.

Tout d'abord, en ce qui concerne la situation sur le plan de la sécurité, nous nous félicitons des faits nouveaux positifs mentionnés dans le rapport du Secrétaire général (S/2018/389), en particulier le retour à la stabilité au Darfour, la baisse considérable de la violence intercommunautaire, le maintien du cessez-le-feu, la campagne de collecte d'armes et le recul de la criminalité. Nous avons participé, en avril dernier, à la visite de terrain que la Présidente a organisée en sa qualité de Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan. Nous avons pu constater par nous-mêmes ce que décrit le rapport du Secrétaire général, à savoir les conditions de sécurité et les incidences positives de la campagne de collecte d'armes.

L'amélioration des conditions de sécurité et la campagne de collecte d'armes ont également contribué à l'amélioration de la situation humanitaire. Le Secrétaire général le mentionne dans son rapport, en particulier au regard de l'amélioration de la liberté de mouvement des civils, des attaques moins nombreuses contre les civils, de la diminution du nombre de cas de violations des droits de l'homme et d'un meilleur acheminement de l'aide humanitaire, ainsi que de l'augmentation du nombre de retours volontaires des déplacés.

Lundi dernier, le Conseil de sécurité, au cours d'une réunion organisée selon la formule Arria, a été informé des succès enregistrés au Darfour s'agissant du plan d'action pour la protection des enfants contre

les violations dans les conflits armés. Nous saluons le rôle positif que joue la MINUAD dans le renforcement des capacités locales pour la stabilisation du Darfour, en particulier pour consolider les institutions judiciaires locales et former les partenaires civils locaux et les forces de sécurité à la protection de l'enfance et à la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Nous nous félicitons du rôle que remplit le mécanisme conjoint entre le Soudan et la Ligue des États arabes pour la mise en œuvre des projets de développement au Darfour. Nous nous félicitons aussi de l'exposé que le général de corps d'armée Leonard Ngondi, commandant de la Force de la MINUAD, nous a présenté hier (voir S/PV.8251).

En ce qui concerne l'évolution de la situation politique, nous tenons à réaffirmer la primauté d'une règlement politique au Darfour. Nous réaffirmons également l'importance cruciale du Document de Doha pour la paix au Darfour. Nous nous félicitons que certaines factions aient rejoint le processus de paix, comme nous avons pu le constater à Berlin le mois dernier. Nous regrettons toutefois qu'elles aient tenté de négocier en dehors du cadre du Document de Doha.

Quant à l'avenir et à la restructuration de la MINUAD, nous saluons la coopération entre le Gouvernement soudanais et la MINUAD. Une visite conjointe de l'ONU et de l'Union africaine au Soudan, que le rapport mentionne, a été organisée pour visiter les huit zones dont la MINUAD s'est retirée et dans lesquelles on a constaté que ledit retrait n'avait pas eu de conséquences défavorables. Au cours de notre visite, nous avons été en mesure d'observer l'un des camps – celui d'Abou Chouk, au Darfour septentrional. Nous espérons voir une coopération accrue entre le Soudan, les autorités du Darfour et la MINUAD.

En ce qui concerne la stratégie de sortie de la MINUAD, j'appuie la demande formulée hier par le général Ngondi, tendant à ce qu'un plan de transition clair soit établi pour faciliter le retrait de l'opération.

Pour terminer, nous attendons avec intérêt le rapport du Département des opérations de maintien de la paix sur la deuxième phase de la restructuration, et espérons que les délibérations du Conseil autour de la prorogation du mandat tiendront compte des réalités de terrain et de l'objectif de maintenir la paix.

La Présidente (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Mohamed (Soudan) (*parle en arabe*) : Je vous félicite, Madame la Présidente, de l'accession de votre

pays à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai. Je souhaite également exprimer ma reconnaissance à votre prédécesseur, le Représentant permanent du Pérou, pour sa conduite efficace des travaux du Conseil pendant le mois d'avril. Et je tiens à remercier le Secrétaire général de son rapport (S/2018/389), ainsi que M. Jeremiah Mamabolo, de son exposé.

Les membres du Conseil ont pu s'en rendre compte à la lecture du rapport du Secrétaire général sur la situation au Darfour, ainsi que lors des différentes visites effectuées au Soudan par nombre d'entre eux dernièrement, et c'est avec un immense plaisir que je peux confirmer les conclusions auxquelles sont parvenues les différentes délégations et missions au Soudan. La situation dans le pays progresse à très grands pas au fil des jours et se normalise notablement dans tous les domaines. On constate un retour à la stabilité, et la reconstruction a commencé, de même que l'indemnisation pour les années de conflit – irrévocablement terminé grâce aux efforts du Gouvernement soudanais, avec l'appui de la communauté internationale, de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), des organismes des Nations Unies et de pays frères et amis, mais surtout grâce à la volonté et au désir de notre population au Darfour de parvenir à la paix et à la stabilité.

Ce que j'ai déclaré en mars dernier (voir S/PV.8202) au Conseil, durant le débat consacré à l'examen du précédent rapport du Secrétaire général sur la MINUAD (S/2018/154), s'applique à la situation actuelle au Darfour. Je suis sûr que les membres du Conseil sont conscients des immenses progrès réalisés en ce qui concerne la sécurité et la situation humanitaire, le retour des personnes déplacées, la campagne de collecte d'armes, les conflits intercommunautaires et l'élimination des causes profondes du conflit.

La situation qui règne actuellement au Darfour parle d'elle-même. Elle prouve que la paix est devenue une réalité tangible à tous les égards, même dans les petites poches de territoire contrôlées par les rebelles de l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid. L'opinion publique est favorable à une réconciliation totale et à une paix pérenne.

Le Gouvernement soudanais est parfaitement conscient des exigences de la période qui vient, notamment en termes de lancement de projets de reconstruction du tissu social et de programmes de développement et de lutte contre les causes profondes du conflit. C'est le lieu ici de souligner l'importance

pour la communauté internationale de fournir l'appui nécessaire pour mettre en œuvre ces plans et ces programmes, que ce soit sous forme d'aide directe ou via les agences et l'équipe de pays des Nations Unies au Soudan. Les bailleurs de fonds doivent aussi honorer les engagements qu'ils ont déjà pris. Nous voudrions à cet égard féliciter le Secrétaire général d'avoir accepté de fournir l'aide nécessaire par le biais du Fonds pour la consolidation de la paix, et les pays amis et frères de l'aide qu'ils n'ont cessé d'apporter à nos populations au Darfour, notamment l'État du Qatar, le Japon, la Turquie, l'Union africaine (UA) et la Ligue des États arabes.

S'agissant de la mise en œuvre de la résolution 2363 (2017) du Conseil de sécurité, qui stipulait le début du retrait progressif des forces de la MINUAD et la restructuration de cette dernière, cette décision s'est révélée être la bonne, sachant que le Darfour est entré dans une nouvelle phase, celle de la stabilité et de la consolidation de la paix et de la sécurité dans tous les États de ce territoire. Nous attendons avec intérêt les résultats de l'examen stratégique mené par la Commission de l'Union africaine et le Département des opérations de maintien de la paix, en vue de la mise en œuvre de la stratégie de sortie de la MINUAD dans un proche avenir et du lancement dès que possible des programmes de consolidation de la paix et de renforcement de la stabilité.

En fait, le Gouvernement soudanais se prépare déjà à la mise en œuvre de ces programmes via de nombreuses mesures, la plus importante étant la collecte des armes détenues par les civils. Selon les informations qui nous parviennent, cette opération se poursuit dans d'excellentes conditions et selon les plans prévus, et ce en dépit de l'insuffisance des ressources et des moyens. Mais notre volonté de poursuivre cette campagne et de la mener à terme est inébranlable. Comme nous l'avions déjà affirmé, la collecte des armes est essentielle pour pérenniser la paix et la stabilité. D'ailleurs, tous ceux qui se sont rendus dernièrement au Darfour, en particulier le Secrétaire général de l'ONU et les fonctionnaires internationaux, ont pu observer l'impact positif de cette campagne sur les conditions de sécurité au Darfour. C'est dire que le Gouvernement soudanais n'épargne aucun effort pour le succès de cette campagne, et nous insistons à cet égard sur l'importance du partenariat avec la MINUAD et des consultations et rencontres en cours avec le Représentant spécial conjoint UA-ONU pour le Darfour.

Un règlement politique au Darfour reste l'objectif que le Gouvernement soudanais s'efforce sérieusement d'atteindre, conformément aux dispositions du Document de Doha pour la paix au Darfour, qui est la principale référence en la matière. Nous voudrions rappeler ici, comme l'a confirmé la Commission de suivi du Document de Doha, en réponse peut-être à certaines questions que viennent de poser les membres du Conseil, qu'à la fin de l'année dernière, l'accord avait été déjà appliqué à 85 %. Comme le Conseil le sait, l'accord de Doha a joui de la reconnaissance internationale, notamment des Nations Unies. Ce qui reste à faire maintenant, c'est de contraindre les parties qui le rejettent d'y adhérer. Un accord qui jouit d'une telle reconnaissance et qui connaît ce taux de mise en œuvre ne peut pas être subordonné aux desiderata d'un nombre réduit de personnes, qui savent pertinemment qu'elles n'ont rien à gagner de la paix, des élections et d'une représentation démocratique. N'oublions pas ce qu'a dit l'ancien Président nigérian, M. Obasanjo, au début des pourparlers d'Abuja en 2004, à savoir que ce que craignent le plus certains groupes armés, c'est qu'ils se dissoudront comme se dissout le sel dans l'eau lorsque viendra l'heure de la représentation et des élections démocratiques. Il n'est donc pas surprenant que ces groupes mettent tout en œuvre pour entraver le processus de paix et la stratégie de sortie de la MINUAD, comme l'a dit le commandant de cette mission hier au Conseil (voir S/PV.8251)..

Nous demandons ici à tous les pays qui ont de l'influence sur les mouvements armés d'exercer des pressions sur eux pour les amener à participer sérieusement, sans tergiversations et sans conditions préalables aux négociations afin de parvenir à un règlement politique qui améliorera la situation et contribuera à un Soudan sûr et stable. Nous ne pouvons à cet égard que saluer les efforts que ne cesse de déployer le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine pour rapprocher les points de vue, en tenant une série de négociation après l'autre. Mais l'entêtement des chefs des mouvements armés – éjectés du Darfour et qui mettent à profit les conflits dans les pays voisins, notamment en Libye et au Soudan du Sud, pour survivre – a fait échouer toutes les tentatives de parvenir à un accord politique avec eux et de les faire participer au processus de paix sur la base du Document de Doha pour la paix, y compris les réunions qui ont eu lieu dernièrement à Berlin pour les convaincre de reprendre les négociations. Ceci confirme ce que nous avons déjà dit, à savoir que l'Armée de libération

du Soudan-faction Minni Minawi (ALS-MM) et le Mouvement pour la justice et l'égalité-faction Gibril Ibrahim ne sont plus parties de l'équation au Darfour. Pis, ils représentent, selon nous, une menace pour la paix et la sécurité régionales et internationales. Quant à l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid (ALS-AW), il ne lui reste d'influence politique que dans les médias et dans certains camps de réfugiés.

(l'orateur poursuit en anglais)

Sur la question de l'accès, je voudrais juste rappeler que nous avons déjà distribué au début de 2017 un aide-mémoire concernant l'accès aux zones ciblées du Darfour. Il reste, essentiellement et *mutatis mutandis*, toujours valable, et nous nous en tenons toujours à notre engagement en la matière. C'est pourquoi nous croyons utile de le redistribuer et nous enverrons une copie à tous les membres du Conseil de sécurité.

(l'orateur reprend en arabe)

Madame la Présidente, nous insistons encore une fois sur la nécessaire coordination et l'unité d'action des mécanismes créés par le Conseil pour aider le Soudan à instaurer définitivement la paix au Darfour. Pour ce faire, le suivi de la mise en œuvre de la résolution 1591 (2005) imposant des sanctions ciblées doit être en phase avec la volonté du Conseil d'imposer un retour à la normale, tel que stipulé dans la résolution 2363 (2017). Et nous proposons à cet égard de réduire le nombre d'observateurs et de lever l'embargo militaire au Darfour. Pour ce qui est des individus visés par les sanctions, de deux choses l'une : il faut soit rayer ces noms de la liste, soit y inscrire Abdul Wahid Mohamed al-Nour, en application de la résolution par laquelle le Conseil a menacé de le faire.

(l'orateur poursuit en anglais)

Je demande au Conseil d'avoir l'indulgence de tenir dûment compte du fait qu'Abdul Wahid Mohamed al-Nour, connu sous le nom de M. No, et son petit groupe

d'adeptes font barrage au processus de paix dans le Jebel Marra – le seul endroit que le Conseil de sécurité a accepté d'exclure de la grande région du Darfour et où il maintient une force de maintien de la paix. Le Jebel Marra représente moins de 5% de la superficie totale du Darfour. Je crois que la seule possibilité ici consiste pour le Conseil à affirmer la détermination de la communauté internationale en déclarant que la normalisation de la situation au Darfour actuellement en cours ne doit pas être prise en otage par les jugements erronés, la mauvaise foi et les caprices de M. Abdul Wahid. Tout ce qu'il faut pour que la paix règne enfin dans cette partie de mon pays, c'est priver ce personnage de tout soutien politique et lui indiquer clairement et sans équivoque qu'il y aura zéro tolérance à son endroit, car il est véritablement le dernier obstacle à la paix.

(l'orateur reprend en arabe)

Pour terminer, nous saluons les efforts globaux et concertés déployés pour conclure le processus de paix. Une fois de plus, nous nous félicitons de la consolidation de la paix, qui amènera dans son sillage le développement et, par conséquent, la fin du conflit. Ma délégation tient à remercier la MINUAD pour ses efforts dans tous les domaines, et les soldats de la paix pour les sacrifices qu'ils ont consentis au fil des ans. Nous voudrions également remercier les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police. Nous réaffirmons que notre gouvernement est prêt à coopérer avec tous les partenaires régionaux et internationaux sur les questions liées à la MINUAD jusqu'à ce que la dernière de ses composantes quitte le pays.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur la liste.

J'invite maintenant les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 30.